

**OBJET : REPARATION DE VEHICULES LEGERS, POIDS LOURDS, TRANSPORTS EN COMMUN  
AINSI QUE REPARATION DE PIECES DETACHEES**

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics,

Vu l'article 4 du guide de procédure adaptée approuvé par le conseil municipal le 31 mars 2004,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission municipale gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union Pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus,

**DELIBERE :**

ARTICLE UNIQUE : Approuve la procédure adaptée en vue de la passation du marché relatif aux prestations citées en objet de type à bons de commande passé pour un an renouvelable par reconduction expresse une année au maximum et comportant l'allotissement et les seuils annuels suivants :

- Lot n°1 : Réparations, carrosserie et travaux divers pour les véhicules légers  
seuil minimum : 10 000 € TTC      seuil maximum : 30 000 € TTC
- Lot n°2 : Réparations, carrosserie et travaux divers pour les véhicules poids lourds et transports en commun  
seuil minimum : 11 250 € TTC      seuil maximum : 45 000 € TTC
- Lot n°3 : Réparations, alternateurs, démarreurs, cu lasses, injecteurs  
seuil minimum : 10 000 € TTC      seuil maximum : 25 000 € TTC

Le Maire